

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 817/2023****SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

- Pour : 33
- Contre : 00
- Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

20 NOV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Aline LANDRIN, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Christian GASTOU, M. Bernard VATON, M. Jean-Pierre PASERO.

Absents représentés

Mme Muriel BOUDIER représenté par Mme Marcelle ARSAC
Mme Catherine GASPÀ représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Joëlle CHALANDON représenté par M. Jean-Michel BOUDIER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Nicolas ARNOUX
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON
Mme Carole NORMANI représenté par M. Bernard VATON
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

Absentes

Mme Marie-France LORHO
Mme Michèle MARGAIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**N° 817/2023**

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

FINANCES – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE D'ORANGE**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération n° 480/2023 en date du 12 juin 2023 relative à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 pour le budget principal de la Ville d'Orange ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 novembre 2023 ;

Considérant que la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 nécessite d'adopter un règlement budgétaire et financier ;

Un règlement budgétaire et financier est destiné à présenter les règles internes applicables au sein de la collectivité en matière de gestion budgétaire, comptable et financière. Il est propre à chaque collectivité. Ce règlement s'applique à tous les budgets de la ville d'Orange.

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le règlement budgétaire et financier de la Ville d'Orange.

Article 2 : de préciser que ce règlement budgétaire et financier sera applicable à compter du 01/01/2024.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Jonathan ARGENSON

Le Maire
Yann BOMPARD